

1.

*Débitrice:* **SELECTIF DK SA**, rue du Tir-au-Canon 4, Société Fiduciaire Hedco SA, 1227 **Carouge**
2.

*Déclaration de faillite:* 06.05.2003
3.

*Suspension de faillite:* 09.03.2004
4.

*Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 05.04.2004
5.

*Avance de frais:* CHF 4'500.00
6.

*Remarques:* achat, location, vente de matériel y compris informatiques et de produits et articles se rapportant à l'esthétique, la santé et la beauté en général; acquisition, distribution, concession et exploitation sous toutes ses formes de logiciels ou licences d'utilisation ayant un rapport avec l'esthétique, la santé et la beauté en général; études, conseils, formation et prestations de services s'y rapportant  
Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.  
Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.  
Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.  
Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.  
Pour tout renseignement: M. F. Lindemann,  
tél. 022 327 73 48  
  
Office des faillites  
1227 Carouge  
  
(02184242)